

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 119/2022

**Objet : Approbation du
rapport annuel 2021 de la
Société Publique Locale
AREA Région Sud**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socioculturel de Cabannes, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, JARILLO Adélaïde, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril.

Pour la commune d'Eyragues : POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la commune de Châteaurenard : MARTIN Pierre-Hubert (*absent ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), ANZALONE Marie-Laurence (*absente ayant donné pouvoir à LUCIANI Marina*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*).

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel (*absent ayant donné pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*).

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith, (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*), REY Christian. (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie

Pour la commune de Maillane : MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme HAAS-FALANGA Josiane

La Société publique locale AREA Région Sud a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire d'opérations d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et de prestations de services entrant dans ce cadre de toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

La communauté d'agglomération Terre de Provence est actionnaire de la SPL AREA Région Sud à hauteur de 100%. Cette SPL AREA Région Sud a pour objet de réaliser des actions au capital de cette société.

La Présidente a été désignée pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale des actionnaires et au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport des élus de la SPL AREA Région Sud à leur collectivité pour l'année 2021 et de donner quitus au représentant de la communauté pour l'année 2021.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1524-5,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2021 de la SPL AREA Région Sud, joint en annexe.

DONNE quitus au représentant de la communauté pour l'année 2021.

| | |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 42 |
| Votants : | 37 |
| Votes pour : | 37 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 septembre 2022,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD





RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITÉ

EXERCICE SOCIAL 2021

1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Note de présentation

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2021, 94,17 % des actions, qui sont toutes publiques.

A cette date, le montant du capital s'élève à 461 754 € reparté en 3 018 actions, sur 27 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de :

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Claude ALEMAGNA, Conseiller Régional, la Direction Générale est assurée par Monsieur Marc SIRON et le Commissariat aux Comptes est assuré par le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2021 :

Vie sociale : Au cours de l'année 2021, 4 réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu, en visioconférence : 19 mai, 28 juin, 17 septembre et 9 décembre.

Séance du 19 mai 2021 - Points examinés :

1. Nomination d'un nouveau Directeur General, suite au daces de Laurent Gelle-Lacroix
2. Désignation du représentant de la SPL en tant qu'Administrateur Unique du GIE AREA

Séance du 28 juin 2021 - Points examinés :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 novembre 2020 et 19 mai 2021
2. Changement Administrateur représentant la Région (Leonetti/Virzi Gonzalez)
3. Arrêté des Comptes de l'exercice 2020 et budget 2021 ; Rapport des élus 2020
4. Constat augmentation de capital Miramas
5. Lettre d'intention Ville de Beausoleil pour entrée au capital
6. Financement opérations d'aménagement
7. Télétransmission documents préfecture
8. Information sur situation sociale antenne ouest
9. Bilan mandature actuelle



Séance du 17 septembre 2021 -Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 28 juin 2021
2. Prise d'acte des représentants de la Région
3. Prise d'acte du changement d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires (Daunis/Cesaro)
4. Prise d'acte du second Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
5. Choix du mode de gouvernance
6. Nomination du Président
7. Nomination du Directeur General
8. Désignation de deux représentants de la SPL AREA au sein de l'assemblée générale du GIE
9. Désignation des membres de la CAC interne AREA Région Sud
10. Désignation du représentant AREA Région Sud au conseil d'administration de l'IRFEDD
11. Prise d'acte de la délibération du Conseil Régional n° 21-381 du 23 juillet 2021 décidant d'approuver le principe du transfert de l'activité et de la reprise en régie de la Société publique locale AREA au 1^{er} janvier 2022
12. Saisir le CSE de l'UES afin de l'informer et le consulter sur le projet de transfert de l'activité
13. Donner mandat au Directeur General de la SPL pour accompagner la mise en œuvre du processus et en particulier l'autoriser à communiquer tous les documents utiles permettant la réalisation du transfert envisagé
14. Souhait de la Ville de Jonquières de quitter l'AREA
15. Convocation de l'Assemblée générale extraordinaire

Séance du 9 décembre 2021 - Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 17 septembre 2021
2. Prise d'acte d'un administrateur, représentant de la Région
3. Nomination du Directeur General
4. Financement opérations d'aménagement : Varecopole et Marignane
5. Eléments financiers prévisionnels 2021 et budget prévisionnel 2022
6. Prise d'acte du projet de délibération du Conseil Régional du 17 décembre 2021
7. Groupement de commande : Briançon — Région
8. Information du CSE sur le projet de délibération du Conseil Régional du 17 décembre 2021
9. Souhait de la ville de Serres de quitter l'AREA Région Sud

Activité opérationnelle :

Pour le compte de la Région, l'AREA a livré 54 opérations et entrepris 53 chantiers en 2021.

Commande publique :

En 2021, la société a lancé 85 publicités pour le compte de la Région et 26 publicités hors Région.

507 marchés ont été notifiés en 2021 dont :

- 389 marchés de travaux ;
- 108 marchés de services
- 9 marchés de fournitures ;
- 1 marché global de performance.

Situation financière :

L'activité de la société se solde par un résultat déficitaire de - 627,1 K€.

Les produits s'élèvent à 12 510 K€ Les charges s'élèvent à (-) 13 137K€